

Compte-rendu du conseil municipal du 22 avril 2016

Conseillers et conseillères Présents : Corine BRUCHET - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Laetitia BREYSSE (procuration Chantal REYNAUD) - Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES) - Jacky FERRET (procuration Joseph CHANAL) - Thierry DEFAY - Virginie VOCANSON - Magalie GERENTON.

Secrétaire de séance : Teddy GARDES

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Délibération pour adopter le projet d'installation d'un terrain multisports à Laussonne
- 2) Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurées d'assises pour l'année 2017.
- 3) Délibération pour un mandat de vente à l'Agence du Plateau concernant la vente des terrains des lotissements Préchaud2 et les Coustilles2

1) Délibération pour adopter le projet d'installation d'un terrain multisports à Laussonne

Dans sa lettre du 14 avril 2016 (en pièce jointe reçue ce jour) le Président Jean-Pierre MARCON demande à la commune de Laussonne de lui communiquer pour le 30 avril 2016 au plus tard un dossier complet portant sur l'installation d'un terrain multisports conformément au dossier déjà déposé dans le cadre du CG2D 2015. Si le dossier avec les pièces manquantes n'est pas parvenu au conseil départemental avant la date du 30 avril 2016, la subvention d'un montant de 6500 € est perdue.

En date du 4 décembre 2015, M le maire a transmis : le devis des travaux, le titre de propriété et plan de situation. La facture des Ets Eyraud (préparation du terrain) d'un montant de 3750 €HT (4500 €TTC) a été transmise avant le 31 décembre 2015.

M. le président du conseil départemental demande de lui faire parvenir avant le 30 avril 2016 :

- Le plan de financement : montant retenu pour les travaux = 49291 €HT ; montant de la subvention du CG2D 2015 = 6500 € (taux de 13,19 % de 49291 €); le reste en autofinancement.
- La délibération correspondante
- Une copie du devis approuvé par le maire.

Le devis GPE prévoit la fourniture et l'installation des équipements correspondants y compris le revêtement des sols de finition. Conformément à ce qui avait dit en amont, M le maire rappelle que la plateforme a une quarantaine d'années et qu'elle est parfaitement stable. De plus elle doit continuer à permettre l'absorption de l'eau de pluie pour ne pas générer des travaux compliqués et coûteux de gestion de son écoulement. Par ailleurs, M le maire rappelle qu'il faut faire en sorte que cette installation puisse être amenée, dans quelques années si de besoin, à être installée sur un autre site selon une évolution dans la restructuration des équipements de loisirs dans le bourg de Laussonne.

M le maire rappelle que le conseil municipal est invité ce jour à ce prononcer par délibération sur le plan de financement de ce projet d'installation des matériels nécessaires au terrain multisports présenté ci-dessus et de l'autoriser à signer le devis GPE retenu lors du conseil du 30 octobre 2015. La délibération de ce jour ne remet pas en cause la délibération prise le 21 août 2015 sur le choix du site.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve unanimement le plan de financement de ce projet et autorise M le maire à approuver le devis correspondant sans perdre de vue que ce projet sera présenté dans le budget 2017 de la commune.

2) Délibération pour établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2014.

Par courrier du 12 avril 2016, M le Préfet de la Haute-Loire demande d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2017. Cette liste est établie par les communes où se déroule le tirage au sort à partir de la liste électorale. La commune de Laussonne doit fournir une liste de trois noms tirés au sort. Les personnes devront avoir plus de 23 ans au cours de l'année civile et les plus de 70 ans peuvent être dispensées.

Les noms tirés au sort sont les suivants : RENOUX Yves – VOCANSON Frédéric – LYOTARD Janine

Après en avoir délibéré le conseil municipal propose cette liste.

3) Délibération pour un mandat de vente à l'Agence du Plateau concernant la vente des terrains des lotissements Préchaud2 et les Coustilles2

En date du 1 avril 2016, le conseil municipal a décidé de retenir l'Agence du Plateau pour donner une dynamique nouvelle à la vente des terrains dans les lotissements Préchaud2 et les Coustilles2

La rémunération du mandataire est de 5% du prix de vente du lot à la charge du mandant

Le mandat de vente est sans exclusivité ce qui veut dire que la commune peut vendre également mais au même prix. une vente réalisée par l'agence se fera donc avec les 5 % inclus dans le prix de vente.

La durée du mandat est de 15 mois dont 3 mois irrévocables soit jusqu'au 14/7/2017. Au delà de 3 mois après la signature du mandat, chaque partie peut librement mettre un terme au mandat par courrier R avec AR.

En cas de renouvellement après 15 mois, la durée du mandat est 12 mois.

► Pour le lotissement des Coustilles 2, il concerne :

La vente des lots : n°4, n°5, n°6, n°10, n°11, n°12 est au prix de 28 €/m²

La vente des lots n°3 et n°7 est au prix de 31 €/m².

► Pour le lotissement de Préchaud2, il concerne la ventes des lots : n° 1, n°4, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11 au prix de 33 €/m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise unanimement M le maire à signer les mandats de vente correspondants.

Hors conseil municipal

Echange sur la nouvelle organisations des activités "mairie / APC"

Alain Sabatier vient de terminer le CR de la réunion du 14 avril 2016 avec la Poste et va le transmettre à tous les élus.

Une organisation des services "Mairie/APC", selon les locaux, doit être retenue par les élus avant la date du 3 mai 2016 (voir CR). Chaque élu du conseil municipal est invité à réfléchir, de son côté, à un projet d'organisation des activités "mairie/APC" et de le transmettre à la mairie avant le 29 avril 2016.

Une réunion du groupe de pilotage fera un point se synthèse lundi 2 mai 2016 à 18h00 en mairie.

Fin de réunion 19h30

Maire
Pierre GENTES